## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le premier décembre deux mille dix, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 25/11/2010

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS: Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Roger DESROCHES, Alain FAUCHER, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Emmanuel POISSON, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADE, Jean-Pierre MORLON.

EXCUSES: Béatrice DUFOUR, Monique REIX — BUSSY, Henri PALA, Philippe STEYAERT, Hervé VALADAS.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## <u> 2010 – 106 : ZAE DU THEIL – CESSION PARCELLE D 951</u>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat Vu l'ayis de France Domaine reçu le 17 novembre 2010

Monsieur le Président expose que la SCI Les Cambuses souhaite acquérir la parcelle D 951, sur la ZAE du Theil à Saint-Léonard de Noblat, d'une surface de 3 042 m² pour un montant de 19 773,00 € HT montant calculé à partir d'un coût de 6,50 € HT / m² nécessaire à l'équilibre du budget ZAE du Theil créé pour l'aménagement de cette zone d'activités.

Monsieur le Président donne lecture de l'avis de France Domaine reçu le 17 novembre 2010.

## Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 22 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve la cession, à la SCI Les Cambuses, de la parcelle D 951, d'une superficie de 3 042 m², pour un montant de 19 773,00 € HT,

Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes à intervenir pour permettre cette cession.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme. Le 02 décembre 2010

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le:

Publié ou notifié

Jean-Claude LEBLOIS

Le Président,

	3. Domaine et patrimoine 3.2. Allenations	: ejɔɛˈl eb exéibɛM
	Délibération	Nature de l'acte :
	Jean-Claude LEBLOIS	: Acte transmis par :
	10/12/2010	Date de décision :
010-1006-DE	2-01210102-19361-7842-780	ldentifiant unique de l'acte :
(1	2010-1006 ( <u>voir l'acte associ</u> é	Numéro de l'acte :
		: noiigesèt eb èsusse'l
	10/12/2010	Date de réception de
		; etas'l
	10/12/2010	Date de transmission de
e D 951	ZAE du Theil - Cesion parcell	: etos'l eb teldO
Accusé de réception préfecture		